

Province de Québec  
Municipalité du Village de Massueville

**Lundi 25 mars 2019**

À une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la Mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le lundi 25 mars 2019 à 19h00, à laquelle sont présents:

Le maire Denis Marion et les conseillers René Lalancette, Nicole Guilbert, Louis Fillion, Chloé Émond, Richard Gautier et Pierre Michaud;

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, Denis Marion.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Embauche du responsable des travaux publics et opérateur de l'usine d'épuration des eaux usées;
4. Adoption de la lettre d'embauche et conditions de travail;
5. Offre de service de Nordikeau inc.
6. Avis de motion - Projet de règlement 382-19-03 modifiant le règlement 382 décrétant la tenue des séances ordinaires du conseil municipal;
7. Clôture de la séance extraordinaire.

**1. Ouverture de la séance**

Le maire, Denis Marion, ouvre la séance ordinaire à 19h00.

Rés. 2019-03-056    **2. Adoption de l'ordre du jour** (c. c.)

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;  
IL EST RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2019-03-057    **3. Embauche du responsable des travaux publics et opérateur de l'usine d'épuration des eaux usées** (c.c./ 302-100)

CONDIDÉRANT le départ de Yan Bussièrès, le responsable actuel des travaux publics et opérateur de l'usine d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'offre d'emploi, la municipalité a reçu dix (10) curriculums vitae;

CONSIDÉRANT QUE sur les dix (10) candidats, cinq (5) ont été retenus pour passer une entrevue, dont deux (2) citoyens de Massueville;

CONSIDÉRANT QUE suite aux précisions sur l'emploi, deux (2) se sont désistés;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande de retenir les services d'Éric St-Martin

EN CONCLUSION,

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;  
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
IL EST RÉSOLU

DE RETENIR les services d'Éric St-Martin en tant que responsable des travaux publics et opérateur de l'usine d'épuration des eaux usées, selon une lettre d'embauche à être signé par les deux parties.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la permanence pour ce poste soit assujettie à une période de probation de six (6) mois

Adopté à l'unanimité

Rés. 2019-03-058      4.      **Adoption de la lettre d'embauche et conditions de travail**      (c.c. |302-100)

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette  
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER la lettre d'embauche et les conditions de travail du responsable des travaux de voirie, aqueduc, égout et opérateur de l'usine d'épuration des eaux usées, tel que présentés.

Adopté à l'unanimité

Rés.2019-03-059      5.      **Offre de services professionnels de Nordikeau inc.** (c.c. |114-300 & 304-110)

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
Appuyée par madame la conseillère Chloé Émond;  
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de Nordikeau inc pour la gestion et l'opération de la station d'épuration des eaux usées incluant les besoins opérationnels de supervision, d'assistance technique, d'opération ou de remplacement ainsi que pour les besoins en lien avec les rapports Somae, aux tarifs suivants :

- Technicien senior :            68 .00 \$/heure
- Technicien/opérateur :      52.50 \$/heure
- Déplacement :                0..50 \$/km

Adopté à l'unanimité.

6.      **Avis de motion - Projet de règlement 382-19-03 modifiant le règlement 382 décrétant la tenue des séances ordinaires du conseil municipal** (c.c. |105-131)

Monsieur le conseiller René Lalancette donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le projet de règlement no 382-19-03 modifiant le règlement 382 décrétant la tenue des séances ordinaires du conseil municipal.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance extraordinaire 25 mars 2019

3710

Par ce règlement les séances du conseil se tiendront le 2ièm lundi du mois au 285, rue Bonsecours.

Rés.2019-03-060

**7. Clôture de la séance**

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;  
Appuyée par madame la conseillère Chloé Émond;  
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19 h 50.

Adopté à l'unanimité.

---

Denis Marion  
Maire

---

France Saint-Pierre  
Directrice générale et secrétaire-trésorière